

Séance du Jeudi 26 septembre 2019

Membres en exercice : 13
Convocation du 17 septembre 2019

Présents : 10
Affichage : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLER Jacqueline, Maire.

Etaient présents : Mme SCHAUFLER, Maire ; Mrs DUMEE, DUCHE, Adjointes ;
Mrs BOUCHASSON, DENIS,
Mmes PEREIRA, COLLARD (partie à 18h55), PUIG, SABRE, DE
CESARE,

Absents : Mme DUBOIS, M. HOCHON (excusés), Mme BRETON

Secrétaire de séance : Mme PUIG Nadège

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mme PUIG Nadège, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2019 est approuvé, à l'unanimité.

- **Décision n°2019-01 du 16 septembre 2019 relative au marché de travaux de voirie à la Villeneuve, « Renforcement de la chaussée et mise en sécurité de la Route du Grand Morin »**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres dont le marché a été signé le 16 septembre 2019 et notifié à l'entreprise WIAME, le 24 septembre 2019. Le marché a été signé pour un montant de 99 950,00 € HT.

Les travaux ont débuté mercredi 25 septembre et devraient durer de 3 à 4 semaines. Une circulation alternée a été mise en place par l'entreprise WIAME. L'enrobé sera réalisé pendant les vacances scolaires.

- **Délibération n°2019-36 : Commande Publique / Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes de levés topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires)**

Le Conseil Municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes de levés topographiques et de géo-détection des réseaux proposée par le SDESM. Ce groupement de commandes permettra de bénéficier de tarifs négociés lors de commandes de levés topographiques.

- **Délibération n°2019-37 : Syndicats / S2e77 : Extension de périmètre S2e77 sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes de Bassée Montois (CCBM)**

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'autorisation d'étendre le périmètre du syndicat S2e77. A l'unanimité, cette décision est approuvée.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Jeudi 26 septembre 2019

- **Délibération n°2019-38 : Communauté d'Agglomération / Avis sur l'arrêté de projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la Communauté de Communes du Pays Créçois**

Entendu la note de présentation du futur projet de fusion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable au projet de périmètre de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Créçois et de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

APPROUVE les statuts annexés de la future communauté d'agglomération.

APPROUVE la répartition des sièges en application de l'article L.5211-6-1 du CGCT selon la répartition de droit commun suivant le tableau annexé à la présente.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

- **Délibération n°2019-39 : Domaine et Patrimoine / Classement de parcelles dans le domaine public**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au classement dans le domaine public communal de trois parcelles (A 1424, 1426 et 1427) appartenant à la commune. Ces parcelles sont situées Sente de la Croix St Blandin et avaient été rétrocédées à la commune afin d'élargir la Sente.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

- **Délibération n°2019-40 : Finances Locales / Annulation d'un titre de recettes**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler un titre de recettes émis en 2012, d'un montant de 103,71 €. Ce titre n'a pu être recouvré par la Trésorerie de Coulommiers. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renoncer au recouvrement de ce titre.

- **Délibération n°2019-41 : Intercommunalité / Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'approuver le rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie du 25 septembre 2019. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Délibération n°2019-42 : Commande Publique / Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres – Fondation Clara**

Suite à la prolifération de chats errants sur la commune, Madame le Maire propose de signer une convention avec la fondation Clara afin de gérer les colonies de chats,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de signer une convention « chats libres », le coût étant de 120 € TTC par chat capturé.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Jeudi 26 septembre 2019

• **Questions diverses**

- **Remerciements** : Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'association Les Restaurants du Cœur.

- **COVALTRI - Puçage des bacs** : Madame le Maire évoque le sujet du puçage des bacs qui a commencé sur la commune. Nous avons reçu une note d'information de la part de COVALTRI, en Mairie, nous précisant « qu'à l'heure actuelle, le syndicat teste la faisabilité technique de ce dispositif et ne prévoit pas de modifier le financement de son service, ni d'appliquer la redevance incitative pour le moment ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Ont signé au registre les membres présents.

PUBLIE LE 28 SEPTEMBRE 2019.